

Garantie lames, profilés et accessoires de terrasse Silvadec

SILVADEC SAS **garantit** à l'acheteur que :

- pour une période de vingt-cinq (25) ans en utilisation résidentielle et dix (10) ans en utilisation commerciale, professionnelle ou publique, à partir de la date d'achat et dans les conditions d'usage normal et d'entretien régulier, les lames de terrasse en bois composite Silvadec ne formeront pas d'échardes et ne feront pas l'objet de dommages structuraux dus aux attaques de champignons, d'insectes xylophages ou de termites.
- pour une période de dix (10) ans à partir de la date d'achat et dans les conditions d'usage normal et d'entretien régulier, les accessoires de terrasse en aluminium et acier inoxydable ne laisseront pas apparaître de fissuration ou de dommages structurels.

Exclusions : La garantie de SILVADEC SAS ne peut en aucun cas être recherchée lorsque le dommage est imputable à :

- une mauvaise installation des lames, profilés et accessoires de terrasse Silvadec et/ou le non-respect des principes de pose ou des fiches d'entretien (PU7, PU21, PU26, PU32, PU39, FE01, FE03) fournis par SILVADEC SAS [ou téléchargeables sur le site *et dont l'acquéreur reconnaît avoir pleine connaissance*] ;
- le non-respect des règles édictées par les DTU/ Eurocodes applicables, les préconisations des organismes professionnels (type guide FCBA) ou les règles locales spécifiques de construction ;
- l'utilisation des profilés de terrasse en bois composite Silvadec au-delà d'un usage normal ou pour une application autre que celle prévue par SILVADEC SAS et précisée dans la documentation commerciale et technique ;
- le mouvement, la déformation, l'effondrement, le tassement du sol ou de la structure de soutien sur laquelle les profilés de terrasse en bois composite Silvadec sont installés ;
- tout cas de force majeure (inondation, tempête, tremblement de terre, foudre, vandalisme, etc.), problème environnemental ou taches de substances externes, conséquences de l'absence d'un entretien régulier du produit (pollution atmosphérique, moisissure superficielle, saleté, fruit, rouille, graisse, etc.) ;
- des modifications d'aspect telles que des variations de couleur, de texture ou de brossage d'une lame à l'autre, des changements de couleur liés à l'exposition aux UV ;
- une manipulation inappropriée, un entreposage ou un traitement inadéquat par négligence de l'acheteur ou d'un tiers ;
- tout type de pose empêchant la bonne ventilation sous l'ouvrage ;
- un contact direct ou indirect avec des sources non naturelles de chaleur telles que barbecues, cigarettes, produits pyrotechniques, incendie ;



Limitations : Si un défaut survient au cours de la période de garantie, l'acheteur en avertira SILVADEC SAS par écrit en décrivant le défaut invoqué accompagné de photos dudit défaut, du système de pose (structure, terrassement, etc.), de la description de l'environnement de la situation de l'ouvrage telle qu'à proximité d'une zone industrielle, agricole, boisée, etc. et en joignant une preuve d'achat.

La prise en charge ne deviendra effective qu'après validation de la réclamation par SILVADEC SAS qui procédera alors :

- au remplacement des produits Silvadec défectueux ou présentant une non-conformité avérée, par des produits Silvadec similaires pouvant présenter une teinte légèrement différente, ou
- à leur substitution par un produit de remplacement Silvadec que SILVADEC SAS jugera de valeur et de qualité comparables, ou
- au remboursement d'une fraction du prix d'achat payé par l'acheteur pour l'article défectueux.

Le choix de l'option à prendre reste du ressort exclusif de SILVADEC SAS.

Il sera tenu compte dans la garantie de la date d'achat des produits Silvadec défectueux et de leur vétusté. Il sera donc estimé une diminution de la valeur des produits du fait du temps et de l'usage.

SILVADEC SAS se réserve le droit de suspendre à tout moment la disponibilité de tout type de lames, profilés et accessoires de terrasse Silvadec.

Les frais d'expédition, de livraison, de dépose ou de repose occasionnés par l'enlèvement des produits de terrasse Silvadec défectueux ou par leur remplacement ne sont pas couverts par la présente garantie.

Aucune personne ou entité n'est autorisée par SILVADEC SAS à prendre des engagements et/ou faire des déclarations (et SILVADEC SAS ne sera liée par aucune déclaration de ce type) quant aux caractéristiques, aux performances et à toute préconisation de pose des produits de terrasse Silvadec en termes autres que ceux contenus dans la présente garantie et dans nos principes de pose.



En aucun cas, SILVADEC SAS ne sera responsable de dommages-intérêts particuliers, accidentels ou indirects et l'obligation de SILVADEC SAS en ce qui concerne les produits défectueux n'excédera en aucun cas le remplacement de ces produits ou leur remboursement tels que décrits ci-dessus.

Cette garantie n'est valable que dans les pays de l'Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Bosnie Herzégovine, Serbie, Kosovo, Monténégro, Macédoine du Nord, Albanie, Moldavie, Grande-Bretagne et Maroc.

PU7 : principes de pose lames terrasse bois composite Silvadec
PU21 : principes de pose de l'accessoire LED terrasse Silvadec
PU26 : principes de pose des accessoires pour terrasse Silvadec
PU32 : principe de pose du clip démontable pour terrasse Silvadec
PU39 : principe de pose de la lambourde aluminium réversible Silvadec
FE01 : conseils d'entretien des lames Élégance et Emotion
FE03 : conseils d'entretien des lames Atmosphère et Aluminium

SILVADEC SAS-GAR-1v7-Fr du 14/09/2023

